

Note de service

- Destinataires :** À tous les gestionnaires, professionnels psychosociaux et infirmiers du CIUSSS-EMTL.
- Expéditeurs :** Émilie Varin, conseillère cadre à la DSM volet des pratiques professionnelles, porteur prévention du suicide
Alexandre Gervais-Gauthier, conseiller cadre par intérim DSI, co-porteur prévention du suicide
Natalie Mavrikakis, cheffe de service formation et gestion des talents, DRH
- Date :** 10 septembre 2024
- Objet :** Déploiement de la formation "Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus : susciter l'espoir et estimer le danger"
-

Bonjour,

En cette journée mondiale de prévention du suicide, c'est avec plaisir que nous vous annonçons le déploiement d'une nouvelle formation provinciale en prévention du suicide au CIUSSS-EMTL à partir de septembre 2024 « *Prévenir le suicide chez les personnes de 14 ans et plus : susciter l'espoir et estimer le danger* ».

Cette formation, qui est à déployer dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux à la demande du MSSS, s'adresse aux intervenants et aux professionnels qui ont la responsabilité d'estimer la dangerosité du passage à l'acte suicidaire auprès des personnes de 14 ans et plus dans le cadre de leur fonction. À partir de maintenant, elle remplacera la formation qui était donnée depuis plusieurs années par anciennement Suicide Action Montréal (SAM), laquelle ne sera plus offerte par ce partenaire, ainsi que la formation interne GERIS qui était offerte aux professionnels psychosociaux de la DPSMDI.

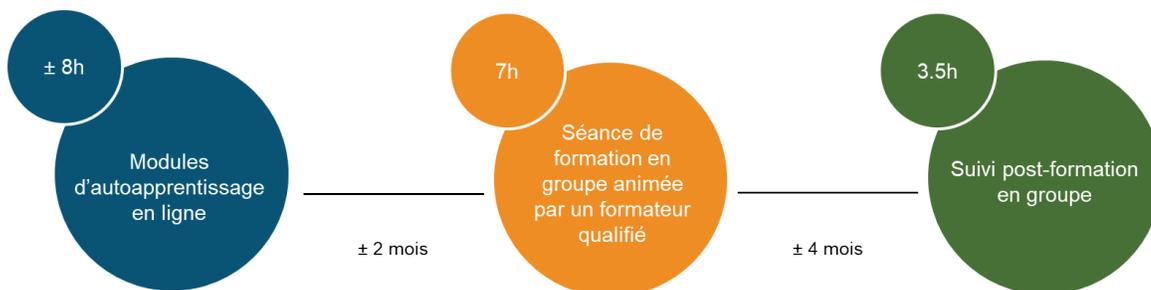
Plus précisément, **la formation vise tous les professionnels psychosociaux de l'ensemble des directions ainsi que, pour 2024-2025, les infirmiers des secteurs suivants :**

- DPSMDI : coordination de l'hébergement, coordination du Portail (à l'exception de l'urgence), coordination des services ambulatoires spécialisés, clinique externe en gérontopsychiatrie/HDRC et équipe mobile de psychiatrie légale.
- DPJASP : coordination Guichet d'accès intégré jeunesse, Santé mentale jeunesse et Aire ouverte.

À noter que les infirmiers des autres secteurs continuent plutôt de recevoir la formation en prévention du suicide de l'OIIQ et que l'ensemble du personnel œuvrant auprès de la clientèle DI-TSA est toujours visé par le processus AUDIS.



La formation est constituée de trois étapes : 1) des modules d'apprentissages en ligne (8h), une séance de formation en groupe et présentiel (7h) et un suivi post-formation en groupe et présentiel (3.5h). Les séances de groupe seront majoritairement données par l'une de nos formatrices internes qualifiées.



L'intervenant devrait compléter l'entièreté du parcours de formation dans une période maximale de 6 mois.

Les personnes qui ont déjà reçu une formation complète pour estimer le risque suicidaire (SAM ou GERIS) n'ont pas à se former à nouveau avec cette nouvelle formation. Toutefois, les personnes qui ont été formées il y a plus de 5 ans et qui évaluent le besoin d'une mise à jour de leurs connaissances peuvent s'inscrire.

Les employés intéressés doivent contacter leur gestionnaire pour manifester leur besoin de formation. Il revient à chaque gestionnaire de procéder à l'inscription de ses employés selon le calendrier disponible et s'assurer que les personnes inscrites complètent l'ensemble du parcours de formation dans les délais prescrits.

Pour toutes questions concernant la formation, nous vous invitons à contacter Elizabeth Dubrule, AGP au service de formation : elizabeth.dubrule.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Merci pour votre collaboration dans le déploiement de cette nouvelle formation et bonne formation aux futurs participants !